Séance du Conseil de Ville
du 29 mars 2021, à 19 heures
Halle des Expositions - Procès-verbal no 02 / 2021

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 1 du 25 janvier 2021
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Crédit de Fr. 1'395'000.- pour le renouvellement des centres de données, la mise en place d'un « portail clients », de la GED et l'adaptation de GEONIS au sein de l'Administration communale
7. Crédit de Fr. 1'850'000.- HT pour la réalisation des centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de l'écoquartier « Résidence du Parc de la Sorne »
8. Crédit des SID de Fr. 1'600'000.- HT pour la réalisation des installations de chauffage par « Contracting énergétique » pour les quatre premiers bâtiments de l'écoquartier « Résidence du Parc de la Sorne »
9. Crédit-cadre 2021-2025 des SID de Fr. 500'000.- HT pour équiper 100 places de parc en milieu locatif avec des bornes de recharge électriques
10. Développement de l'interpellation 3.01/21 - "Maison de l'Enfance : des précisions svp. !", PCSI, Mme Sophie Chevrey-Schaller
11. Réponse à la motion 5.05/20 - "Favoriser la construction en bois", PS, M. Maël Bourquard
12. Réponse à la motion 5.06/20 - "Un plan de mobilité scolaire pour Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
13. Réponse à la motion 5.07/20 - "Dépôt sauvage de déchets : il est temps de sévir !", PLR, M. Michel Friche
14. Réponse à la question écrite 2.10/20 - "A quand un passage piétonnier ?", UDC, M. Michel Rottet
15. Réponse à la question écrite 2.11/20 - "GAFAM : quelle dépendance de la Ville de Delémont ?", PS, M. Maël Bourquard
16. Réponse au postulat 4.03/20 - "Une entrée à la piscine au juste prix", PDC-JDC, Mme Camille Borruat
17. Réponse à la motion 5.10/20 - "Egalité salariale au sein de la Municipalité, pour une procédure exemplaire", PS, M. Laurent Crevoisier
18. Réponse à la motion 5.11/20 - "Pour des produits d'hygiène menstruelle gratuits", PS, Mme Gaëlle Frossard
19. Réponse à la question écrite 2.12/20 - "Trafic de drogue et crime organisé : quelle est la réalité à Delémont ?", PLR, M. Michel Friche
20. Résolution interpartis 1.01/21 - "Pour le maintien des cartes journalières CFF !", M. Laurent Crevoisier
21. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Florine Jardin, présidente, ouvre la séance, salue les membres présents et s'adresse aux représentants de l'Exécutif de Moutier : Madame, Monsieur, en ouverture de séance, c'est avec joie que nous accueillons une délégation du Conseil municipal de Moutier, M. Marcel Winistoerfer, maire, Mme Claire-Lise Coste, MM. Pierre Sauvain et Karim Bortolossi, conseillers municipaux, et M. Christian Vaquin, chancelier. Cette délégation nous fait l'honneur d'avoir répondu présente à notre invitation de dernière minute et d'être un moment parmi nous ce soir. Permettez-moi, au nom du Conseil de Ville, de vous saluer bien cordialement et de saluer le vote prévôtois pour sa décision de rejoindre la République et Canton du Jura. Je salue également l'engagement de toutes celles et ceux qui ont œuvré afin de faire de Moutier une ville jurassienne. Moutier est ville jurassienne. Née en 1984 après la naissance de notre canton mais la même année que celle de la révélation de l'affaire dite des caisses noires, j'ai été bercée par la Question jurassienne. Avoir l'opportunité, et qui plus est, en ma qualité de présidente du Conseil de Ville, de célébrer le retour au bercail de Moutier est pour moi une fierté. Le cœur et la raison ont parlé. Chère cité prévôtoise, et chers représentants de la ville de Moutier, nous sommes fiers et heureux de vous compter parmi nous et

de voir ainsi s'agrandir notre espace cantonal et, par conséquent, le rôle de notre ville en tant que capitale. Désormais Moutier, 2e ville jurassienne en termes de population, s'imposera dans nos activités politiques. Ce oui, ce grand oui de Moutier, marque la fin d'un long épisode de l'histoire. Mais si une page se tourne, une nouvelle est à écrire. Chères Prévôtoises, chers Prévôtois, je vous souhaite la bienvenue chez vous.

M. Damien Chappuis, maire : Monsieur le Maire de la 54e commune de la République et Canton du Jura, mais peut-être même la deuxième, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Chancelier municipal du 4e district jurassien, d'abord permettez-moi de vous transmettre les salutations les plus amicales du Conseil communal, du Conseil de Ville de Delémont, mais également de sa population. Je ne sais pas comment c'est pour vous, mais j'en suis encore ému. Une 2e fois ému. Chers amis Jurassiens, les citoyens de Moutier ont à nouveau choisi, Moutier est jurassienne. Aussi, je tiens à remercier sincèrement du fond du cœur l'ensemble des militants qui ont fait de ce jour, de ce 28 mars, ce jour historique. Oui, un jour, même un 2e jour historique, et peut-être même, qui sait, un autre jour férié. Je vous raconte cela parce que pour moi, c'est encore et toujours une émotion et quelle émotion ! Quelle émotion vous nous avez fait vivre. Et vous confier quelque chose : les jours de scrutins, que ce soient des votations ou des élections, je reste à la maison. Je m'informe, je regarde la télévision, j'écoute la radio et je reste branché aux réseaux sociaux. C'est une sorte de principe que je me suis fixé. Attendre les résultats et quand je sais, je sors. Vous penserez que c'est superstitieux. Peut-être. C'est une habitude, une façon de faire.

Alors ce 28 mars, comme le 18 juin, je me souviens. J'ai passé l'après-midi à attendre, sous le torrent d'informations, l'attente. Je me souviens toujours de ce mot sur les ondes de RFJ, à 18 heures et des poussières, quand les résultats ont été donnés. Oui, c'est oui. C'était l'effusion de joie. C'est oui, vous vous rendez compte ? C'est oui. J'en ai pleuré, j'ai versé des larmes, des larmes de joie. Oui, ce 28 mars, il faisait un grand soleil et il a plu la liberté. Quelle euphorie, quelle émotion ! J'en n'ai fait ni une ni deux, direction Moutier, direction le Jura. Devant la gare, quel moment grandiose, une marée de drapeaux. Quel jour majestueux, afin de vivre cela avec vous, amis Prévôtois, ce moment historique. Vous veniez d'écrire à nouveau l'histoire. La joie coulait à flot dans la foule. Tous, oui tous, partageaient cette grande joie. Quel bouleversement vous nous avez fait vivre ! Avec quelle ferveur cette campagne a été menée ! Entre les esprits chagrins, chers amis autonomistes de la Prévôté, vous avez gardé votre sang froid, vous avez maintenu le cap, vous avez accompli un travail extraordinaire même si on n'a pas beaucoup entendu le maire de Moutier. Votre comité de campagne a trouvé les mots pour expliquer, pour raconter, pour dire le Jura aux Prévôtois, gagner leur cœur pour que Moutier vogue vers l'avenir et rejoigne le Jura.

Je crois que je peux parler en notre nom à tous : Jurassiens de la Prévôté, bienvenue dans votre canton. Car le Jura est ce canton que nous avons en partage et, je l'ai dit, je l'ai répété à différentes tribunes, quand on aime un pays, on le partage. Pendant toute la campagne, Delémont a soutenu les engagements pris par le Gouvernement et le Parlement jurassiens à l'égard de Moutier. La capitale jurassienne, ses autorités comme ses habitants, nous tous, savons que la construction de ce canton, avec Moutier, doit se faire dans le partage. Car nous savons ici à Delémont que notre ville, Moutier et toutes les communes du Canton du Jura, grandes ou petites, ne peuvent grandir, s'épanouir et prospérer que si elles collaborent, que si elles travaillent ensemble en synergie. Depuis aussi loin que je me souvienne, des canaux et même des routes relient les autorités de Delémont et Moutier. Nous nous rencontrons chaque année pour échanger sur nos fonctionnements respectifs, faire part de nos expériences spécifiques et apprendre les uns des autres. Moutier et Delémont doivent collaborer et se renforcer mutuellement, surtout en ce qui concerne les transports, essentiellement pour défendre les liaisons ferroviaires Bâle-Genève et Bâle-Lausanne dont le développement de nos deux villes est tributaire. Delémont, et idem pour les autres communes, a connu de beaux développements avec l'agglomération qui favorise tous les habitants de la région, grâce notamment à l'installation d'une gare routière moderne, d'une vélostation. Il pourra en être de même pour Moutier. Delémont s'engage à faire en sorte que l'agglomération examine la question et invite Moutier à la rejoindre, ce qui a déjà été proposé aux Autorités de la cité prévôtoise au lendemain du 18 juin et non du 28 mars.

Certains adversaires du oui, des esprits chagrins qui voulaient semer la haine et la peur, ont pensé pouvoir faire croire que Moutier serait la poubelle de la capitale. Ces esprits chagrins, ces semeurs de haine, ont échoué et chers amis, ceux qui disent que Moutier sera la poubelle de Delémont verront au contraire que Moutier deviendra un centre urbain rayonnant et prospère dans son nouveau canton. Et l'avenir continuera de les démentir parce que plus que jamais nous, amis Jurassiens, avons la certitude que notre canton grandira renforcé de la collaboration de ses communes, grandes ou petites. Autour de la table jurassienne, il y a de la place pour tout le monde. Moutier a fait confiance et l'avenir donnera raison à ses citoyens d'avoir choisi, d'avoir fait ce choix. Mesdames et Messieurs, la famille jurassienne est maintenant plus unie que jamais. C'est ensemble, rassemblé, uni, avec confiance éclairée dans l'avenir que nous pouvons envisager le futur de notre canton. Vive le Jura et vive Moutier, ville jurassienne.

M. Marcel Winistoerfer, maire de Moutier : Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chères Conseillères, chers Conseillers de ville, Monsieur le Maire, chers membres du Conseil municipal, Madame la Chancelière, cher Chancelier, chers collègues, cher-ère-s ami-e-s de Delémont, Mesdames et Messieurs

des organes d'information, Mesdames, Messieurs, quelle joie, et quel bonheur de vous retrouver chez vous qui est maintenant aussi un peu chez nous. C'est véritablement transporté d'allégresse que vous m'offrez l'honneur et le privilège de vous apporter le plus cordial des bonsoirs du Conseil municipal de Moutier, et plus largement de toutes les Prévôtois-e-s. Merci pour l'invitation qui me permet d'exprimer les sentiments qui nous ont envahi hier et qui nous envahiront encore longtemps. Vous ne m'avez pas laissé beaucoup de temps pour préparer mon intervention alors voilà elle sera un peu plus courte mais elle n'en sera pas moins chaleureuse.

Mesdames, Messieurs, Moutier a penché du bon côté. Aujourd'hui Moutier est surtout encore un peu plus près de Delémont. Nos deux villes n'en finissent plus de se rapprocher. Sur l'autoroute déjà, plus aucune agglo ne nous sépare. Exit Roches, Choindez et Courrendlin. Ensuite nous collaborons déjà activement au niveau de nos services techniques. L'eau, par exemple, pour laquelle une convention établie depuis une dizaine d'années règle quelques menus détails entre Moutier, fournisseur en eau, et Delémont, intitulé très sobrement "partenaires". Je vous lis volontiers le début de l'art. 1 de ladite convention, je cite : La présente convention a pour objet d'établir un partenariat exclusif entre le fournisseur et le partenaire pour gérer l'eau de secours produite par le fournisseur. Cette eau de secours est transportée sur le territoire de la République et Canton du Jura via le réseau de l'A16 pour être ensuite distribuée par le partenaire". Fin de citation. Voyez que ça fonctionne. Alors que pour l'électricité, les SID, grâce aux sciences de M. Michel Hirtzlin et d'autres, dispensent de magnifiques conseils à nos SIM. Les bleus et blancs au chevet des jaunes et noirs et inversement. En foot, on vous a montré comment monter en ligue A, et puis comment construire une patinoire. Bon, maintenant on perd au foot depuis longtemps et depuis même au hockey sur glace. Bref, Moutier et Delémont n'ont pas attendu pour réunir leur savoir-faire. J'en suis aussi une preuve vivante puisque je suis né à Delémont. Moutier-Delémont, on a tout gagné hier. Notre relation sera encore plus forte. On est d'un coup beaucoup plus près de la capitale cantonale et on parle en plus la même langue. Qu'est-ce qu'on a mis du temps à comprendre cette évidence mais cette fois, on est là et c'est que du bonheur.

Voilà je veux juste encore remercier toutes celles et tous ceux qui ont travaillé dur pour en arriver là, nos militant-e-s de M ville jurassienne, le comité de campagne, avec Cédric Erard à sa tête, mais aussi plus largement tou-te-s les Jurassien-ne-s qui n'ont cessé de nous encourager. J'ai une pensée particulière pour mon collègue Valentin Zuber, qui a conduit d'une main de maître notre délégation aux affaires jurassiennes. Et à votre maire, Damien Chappuis, qui est un soutien permanent pour la cause et pour moi. Merci à toutes et tous, Moutier se réjouit et est fière d'être si proche de Delémont. Vive Delémont, vive Moutier et vive la République et Canton du Jura.

Mme Florine Jardin, présidente, invite le Conseil de Ville à chanter l'hymne jurassien.

Mme Florine Jardin, présidente, débute la séance en rappelant qu'elle se déroule selon le nouveau règlement du Conseil de Ville.

2. APPEL

39 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Florine **Jardin**, présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 1ère vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 2e vice-président, M. Pascal **Domont**, scrutateur, Mme Magali **Rohner**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Marie **Blandino**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Vincent **Nicoulin**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés
M. Christophe Badertscher est remplacé par Mme Clarisse **Levet Michel**
Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Diego **Tomaselli**
M. Patrick Claude est remplacé par M. Jean-François **Gigon**
M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
M. Célien Milani est remplacé par M. Payman **Khandouzi**
M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Maël **Bourquard**
Mme Laurence Studer est remplacée par M. Michel **Rottet**

Sont excusées
Mmes Chloé Parrat, Pauline Rais.

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 1 DU 25 JANVIER 2021

Le procès-verbal no 1 du 25 janvier 2021 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

M. Michel Friche, PLR, rapporte l'interrogation de certains citoyens doutant de la nécessité, pour Delémont, de disposer de 60 nouveaux logements annuellement pour répondre aux besoins, vu que la démographie stagne ces dernières années. Il demande au Conseil communal si l'étude commandée à l'Institut du management des villes confirme la position de la Municipalité concernant le marché du logement et si les conclusions de cette étude seront transmises au Conseil de Ville et à la population.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal table sur une augmentation de la population allant jusqu'à 3'200 habitants prochainement, 5'000 au niveau de l'agglo. La construction de logements intervient par étape, pour répondre au besoin présent. Toutefois, la Ville ne peut pas s'opposer au calendrier de construction d'un investisseur. M. Chappuis n'a pas encore pu prendre connaissance des résultats de l'étude mais ils devraient, selon lui, être rendus publics.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur le vote de Moutier, demande si la Ville prévoit un cadeau de bienvenue à la cité prévôtoise, dans le cadre d'une manifestation, une fois les mesures sanitaires abandonnées. D'autre part, il souhaite savoir si d'autres collaborations que la fourniture d'eau sont envisagées avec Moutier, en matière informatique par exemple.

M. Damien Chappuis, maire, estime que le Conseil communal devrait soumettre une proposition au Conseil de Ville pour l'accueil non pas d'une délégation des Autorités mais de l'ensemble de la population prévôtoise. De plus, outre la collaboration en matière d'eau, l'approvisionnement électrique fait également l'objet d'une coopération et des réflexions ont également cours dans le cadre de l'agglo et dans les secteurs culturel et sportif, pour déterminer quelles infrastructures delémontaines doivent être réaménagées à Delémont et Moutier. De l'avis de M. Chappuis, le Canton joue aussi un rôle dans ces collaborations possibles, qui dépendront de la façon dont Moutier sera intégrée dans le Jura. Dans ce cadre, il compte sur les contacts que les Autorités cantonales prendront avec la Ville pour déterminer les coopérations à proposer.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Jean-François Gigon, PDC-JDC, déplore les nombreux détritus jetés par-dessus la balustrade aux abords de la chapelle du Vorbourg et demande qui est compétent pour assurer le nettoyage de ce secteur, Bourgeoisie ou Commune. A l'approche de l'été, il souhaiterait une remise en état dans les meilleurs délais. Par ailleurs, certains lampadaires ne fonctionnent plus.

M. Ernest Borruat informe que l'entretien du secteur incombe à la Voirie, qui effectue régulièrement un nettoyage, même s'il est insuffisant. Pour les déchets en contrebas du chemin, la Société d'embellissement de Delémont organise une action de ramassage et, pour les travaux dangereux, s'associe avec BlocUp. Cette année, l'action interviendra en septembre, avec l'appui de la Voirie. Un Clean up Day aura aussi lieu en septembre dans la ville. Quant à la chaussée, son entretien est à la charge de la Commune selon une convention de 2016, alors que les candélabres feront l'objet d'une réflexion entre la Ville et la Bourgeoisie pour définir les modalités de leur remplacement.

M. Jean-François Gigon est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, indique que l'écusson jurassien sous le Béridier n'est plus éclairé et que la Bourgeoisie semble renoncer à la remise en état de l'éclairage. M. Günter relève que les nouvelles

technologies LED permettent d'éclairer des points spécifiques avec une consommation réduite et sans pollution lumineuse. Aussi, il se demande pourquoi Delémont renonce à la mise en valeur de cet emblème vu ses actions en faveur de la venue de Moutier dans le Canton du Jura. Il souhaite que le Conseil communal encourage le propriétaire à remettre cette installation en service, voire même qu'il en devienne propriétaire.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise que cet éclairage est au sodium et qu'il fait l'objet de nombreuses déprédations. Les discussions avec la Bourgeoisie ont pour but de revoir le concept de l'éclairage entretenu par la Ville sans en être propriétaire. Mme Macchi-Berdat met en évidence le coût important de ces remises en état, étant donné que le passage à la technologie LED implique le changement du câblage. A noter encore que la protection de ce genre d'installation contre les déprédations provoque des risques de surchauffe et d'éclatement, d'où la réflexion poussée à envisager. Une rencontre avec la Bourgeoisie est prévue en avril.

M. Christophe Günter est partiellement satisfait.

Mme Agnès Maeder, PS, revenant sur la noyade accidentelle d'une citoyenne delémontaine dans la Sorne, demande si la Ville entend renforcer la sécurité à cet endroit où, selon elle, la barrière devrait se prolonger sur plusieurs mètres. Le chemin est très fréquenté par les écoliers, les familles avec enfants ou les résidents de l'EMS.

M. Ernest Borruat, partageant l'émotion liée à ce drame, souhaite disposer des circonstances effectives de ce tragique événement pour pouvoir se déterminer, une enquête ayant été ouverte par le Ministère public, d'autant que ce lieu n'a jamais été considéré comme dangereux. Par ailleurs, en matière de sécurisation, certains citoyens en veulent plus, d'autres moins, ce qui nécessite une pesée d'intérêts.

Mme Agnès Maeder est satisfaite.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relève les difficultés de déplacement et de stationnement en ville, en dépit du plan de mobilité réalisé en 2017. En particulier, il met en exergue l'utilisation, par certains enseignants, de leur autorisation de parcage pour se garer notamment sur la place Monsieur le samedi matin au moment du marché. Aussi, il souhaite connaître l'état d'avancement du plan de mobilité et ce que pense le Conseil communal de la pratique susmentionnée.

M. Claude Schluchter informe que la problématique générale sur les autorisations de parcage est à l'étude et que de nouvelles pratiques interviendront l'été prochain. A noter que les autorisations de stationnement sont accordées uniquement aux enseignants du Château. A ce jour, 18 autorisations sont octroyées mais elles seront, pour la rentrée scolaire 2021-2022, plus spécifiques et liées à l'horaire des enseignants. Ainsi, les nouveaux horodateurs permettront à la Police, lors de ses contrôles, de vérifier le temps autorisé et validé par le département. En outre, ces autorisations ne sont valables que pour le stationnement à la place Monsieur et autour de l'école du Château, et du lundi au vendredi.

M. Patrick Frein est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 10 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. CRÉDIT DE FR. 1'395'000.- POUR LE RENOUVELLEMENT DES CENTRES DE DONNÉES, LA MISE EN PLACE D'UN « PORTAIL CLIENTS », DE LA GED ET L'ADAPTATION DE GEONIS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Damien Chappuis, maire et responsable informatique, indique que la révision de la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables, a été mise en consultation en 2020 et sera traitée par les Chambres fédérales en 2021. Elle prévoit une ouverture totale du marché de l'électricité à l'horizon 2025, d'où la volonté de la Ville de répondre aux besoins des citoyens. Ainsi, les Services industriels proposent de nouvelles technologies à leurs clients et souhaitent créer un portail clients en ligne. Pour ce faire, des outils informatiques actuels sont nécessaires pour digitaliser les services. Le présent crédit les regroupe, en termes d'infrastructure de fermes serveurs à améliorer, pour les Services

industriels et l'ensemble de l'Administration communale, dans un but de maîtrise et d'accès à l'information en tout temps, de même qu'en matière de liaisons de fibres optiques.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que ce crédit permettra aux Services industriels d'être à la pointe de l'innovation et de la digitalisation. Il prévoit un concept global de mise en place d'un portail clients en ligne, de digitalisation des services et de sécurisation de l'approvisionnement électrique des infrastructures informatiques, tout en veillant à la gestion et au stockage des données selon la protection des données. Mme Macchi-Berdat détaille les rubriques du crédit, en l'occurrence la sécurisation d'une alimentation électrique du centre de données, l'adaptation de l'ERP et du système d'information, la mise en place d'un système de gestion électronique des documents et de gestion du contenu d'entreprise, la mise en place d'un portail clients et de tous les outils de gestion nécessaires à la relation clientèle, et l'acquisition de licences supplémentaires pour l'application GEONIS notamment, pour faciliter accélérer le traitement des données géographiques des réseaux. Pour les deux premières rubriques citées par M. Chappuis, une participation des Services industriels s'élèvera à 30 %. En dernier lieu, Mme Macchi-Berdat indique que les coûts seront répartis selon la clé suivante : 30 % pour l'eau potable, 40 % pour l'électricité et 30 % pour le gaz mais n'auront aucune incidence sur les prix actuellement pratiqués.

M. Damien Chappuis, maire, termine en précisant qu'à la demande des commissions, un plan climat a été ajouté. La partie financière du message précise les prises en charge par la Municipalité et par les Services industriels. M. Chappuis souligne que ces investissements sont nécessaires pour que la Ville respecte le cadre légal des licences utilisateurs.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, s'étonne de ce crédit au montant très élevé et indique que la Confédération dispose d'un data center qu'elle partage avec l'Armée et le public. Aussi, il se demande si le Conseil communal a évalué l'alternative du cloud ou de la mise en serveur sur des autres systèmes, par exemple celui du Canton ou en partenariat avec Moutier. Ce genre de serveurs est extrêmement coûteux et cette démarche représente selon lui un pas en arrière. Le groupe refusera ce crédit et demande une offre d'outsourcing dont le coût sera nettement inférieur au crédit, dont les explications lui paraissent insuffisamment convaincantes.

M. Pierre Chételat, PLR, favorable à rendre attractifs les Services industriels en prévision de la libéralisation du marché de l'électricité, relève le coût exorbitant du crédit. Le message lui semble incomplet, en raison de l'absence des coûts d'exploitation du système, surtout les trois premières années. Il craint que la Ville sollicite de nouveaux postes de travail. Son groupe aurait souhaité une étude comparative avec la location d'un serveur externe auprès du Canton ou d'une entreprise spécialisée, apte à résoudre tous les problèmes. De plus, la Ville n'a pas non plus contacté l'Association jurassienne des communes en vue d'un projet commun, les plus petites ayant aussi à résoudre des problèmes de cyberadministration. De l'avis de M. Chételat, l'installation de deux serveurs dans la même commune n'est pas appropriée, préconisant une distance minimale de 50 km entre les deux infrastructures. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera le crédit.

M. Maël Bourquard, PS, salue la maîtrise de l'information souhaitée par le Conseil communal. Sa gestion avec les renseignements découlant des Services industriels sera sensible et M. Bourquard estime que la Ville doit pouvoir la garantir. La seule interrogation du groupe concerne la clé de répartition entre la Municipalité et les Services industriels.

M. Damien Chappuis, maire, indique que cette répartition existe depuis un certain temps mais qu'elle pourrait être revue, selon le nombre de machines ou de serveurs, ou selon le nombre de collaborateurs, par exemple. Quant à l'externalisation des données, elle n'est pas envisagée car la Ville souhaite en avoir la maîtrise. Des contacts ont eu lieu avec le Canton auparavant, lequel est compétent pour définir une ligne politique et la façon de reprendre l'ensemble des outils informatiques des Administrations communales, à l'instar de ce qu'il pratique en matière de cyberadministration. De plus, il n'appartient pas à la Ville de solliciter l'Association jurassienne des communes. A Delémont, le rôle commercial des Services industriels induit le concept de digitalisation et la Ville saisit cette occasion pour élargir son système informatique. M. Chappuis considère le message comme étant complet, les coûts d'exploitation du système étant prévus dans les mandats externes. Les deux serveurs seront installés dans des lieux différents. Finalement, il regrette vivement les refus des groupes politiques, alors que les trois commissions consultées ont toutes accepté le crédit, en particulier les membres du PDC et du PLR. Disposer de l'avis des partis en commission serait intéressant, avant transmission au Conseil de Ville.

Mme Murielle Macchi-Berdat met en exergue le fonctionnement des Services industriels, comparable à celui d'une entreprise. Ils ne doivent pas perdre leurs grands consommateurs et les investissements proposés contribuent à les garder parmi leurs clients. Mme Macchi-Berdat relève encore que les Services industriels sont propriétaires du réseau, distributeurs et producteurs d'énergie et gestionnaires du réseau de distribution. Dans ce cadre, la sécurité d'approvisionnement leur incombe, comme le prévoient certaines rubriques du crédit. Quant aux éventuels postes supplémentaires générés par les crédits, par transparence, ils sont systématiquement précisés, lorsque le coût des mandats externes est plus élevé qu'une

internalisation des tâches. En l'occurrence, aucun poste supplémentaire n'est envisagé. Par ailleurs, Mme Macchi-Berdat précise que la Ville utilise déjà les systèmes informatiques et que les communes faisant partie de SACEN et d'Inera profitent elles aussi de ces interactions. Ce crédit permettra aux Services industriels de rester dans la course en maintenant leurs prestations, en particulier pour les grands consommateurs.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 12.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, souligne que son groupe n'est pas opposé à la digitalisation mais favorable à l'externalisation des données. S'agissant des commissions, la procédure suggérée par M. Chappuis nécessite des rencontres supplémentaires, ce qui complique le calendrier. M. Montavon se dit surpris que les autres partis ne requièrent pas au moins une offre concurrentielle, qui permettrait la comparaison entre externalisation et système interne. La cybercriminalité, par exemple, est un domaine complexe requérant des compétences indisponibles au niveau communal. Estimant le dossier lacunaire, il regrette que les coûts pour les années à venir n'y figurent pas, ni l'alternative cantonale ou la collaboration avec d'autres communes. Son groupe s'opposera à cette dépense.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, met en évidence la volonté communale de maîtriser les informations et l'avenir des Services industriels, qui devront rivaliser avec d'autres fournisseurs d'électricité. Il comprend cette volonté communale qui a un coût mais la Ville y retrouvera un bénéfice.

M. Pierre Chételat, PLR, s'interroge sur le coût d'exploitation de l'infrastructure. D'autre part, les concurrents des Services industriels n'ont peut-être pas leur propre serveur. A son sens, ces services ont d'autres tâches et devraient se concentrer sur la vente de l'électricité, par exemple. La gestion d'un serveur requiert des compétences précises et le Canton dispose d'une installation similaire.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, rejoint la position de M. Chételat s'agissant des coûts d'exploitation.

M. Damien Chappuis, maire, revenant sur les commissions, relève la complexité de la procédure pour que chaque message, une fois modifié, leur soit retransmis. Quant aux coûts d'exploitation, ils incluent les charges d'amortissement et de fonctionnement, comme les licences et le personnel, pour lequel aucun poste supplémentaire n'est requis. La mise en place s'effectuera par mandat externe et avec la collaboration des services communaux. L'externalisation est possible mais la Ville a fait le choix de maîtriser ses informations.

Mme Murielle Macchi-Berdat met en exergue les données sensibles découlant de la fourniture d'électricité qui ne peuvent pas être hébergées sur un cloud, comme l'ont d'ailleurs relevé les distributeurs lors de la consultation sur la libéralisation du marché de l'énergie. Elle répète la volonté de la Ville de maîtriser ses données par un stockage interne et relève la transformation future au niveau énergétique en Suisse, estimant que les distributeurs se limitant à la vente d'électricité seront écrasés par les grands distributeurs. Pour Delémont, le regroupement avec des distributeurs de même taille s'impose, ce qui est précisément l'objectif de SACEN et Inera. Les prestations ne pourront être garanties qu'à l'aide d'outils de digitalisation performants. Si l'investissement est conséquent, la contribution des Services industriels dans les comptes de la Ville l'est également et leur survie dépend des prestations offertes aux consommateurs.

DECISION : le crédit de Fr. 1'395'000.- pour le renouvellement des centres de données, la mise en place d'un « portail clients », de la GED et l'adaptation de GEONIS au sein de l'Administration communale est accepté par 22 voix contre 14.

7. CRÉDIT DE FR. 1'850'000.- HT POUR LA RÉALISATION DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DE L'ÉCOQUARTIER « RÉSIDENCE DU PARC DE LA SORNE »

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que les crédits concernant l'écoquartier visent une optimisation énergétique. Le succès du modèle et de son financement par le prêt citoyen a incité le promoteur à faire confiance aux Services industriels pour réaliser ce projet sur l'ensemble des immeubles de l'écoquartier. En particulier, le concept prévoit une gestion par bâtiment et comprend l'installation de panneaux photovoltaïques, d'une batterie de stockage pour augmenter l'autoconsommation de 30 à 65 % et de bornes de recharge (60 places créées progressivement pendant cinq à dix ans). Mme Macchi-Berdat précise que la labellisation Minergie demande qu'à terme, la moitié des places de parc puisse être équipée de bornes de recharge. Comme pour les autres projets similaires, les Services industriels fourniront l'énergie aux locataires et propriétaires des immeubles selon le modèle d'autoconsommation et le solde sera réinjecté dans le réseau au travers des produits 100 % renouvelables (Topaze et Ambre). Les habitants du quartier pourront connaître en temps réel leur consommation d'électricité renouvelable, provenant des panneaux ou du réseau. Ces centrales contribueront au développement des énergies renouvelables, conformément à la Conception directrice de l'énergie, et l'énergie sera vendue à prix coûtant aux locataires directement. La rentabilité de

l'investissement est garantie sur la durée de vie des panneaux. Pour les bornes de recharge, la Ville propose une solution autofinancée grâce à la solution Charg'immo, nouveau produit développé récemment en partenariat avec SACEN et Inera. Il consiste à mettre à la disposition des locataires une borne de recharge et une quantité d'énergie renouvelable annuelle pour recharger leur véhicule, contre location. Le montant de l'abonnement est calculé pour garantir un retour sur investissement sur la durée de vie des installations. A noter que pour ce projet, le promoteur a engagé le bureau Ponzio Engineering, impliqué dans le concept énergétique jusqu'aux bornes de recharge. Si une réalisation similaire lui a valu une mention auprès de la Confédération, les Services industriels se sont également approchés de Gruyère Energie SA, distributeur similaire au bénéfice d'une expérience au travers de la réalisation d'un écoquartier de 400 appartements à Bulle. Ce bureau a lui aussi validé le concept sur territoire delémontain. Mme Macchi-Berdat précise toutefois que la situation des ressources humaines du service implique le recours à un mandat externe en ce qui concerne le processus de construction de l'installation. Quant au personnel communal, il s'attèle en priorité à l'exploitation des installations qui, faute de ressources suffisantes, pourrait être confiée à des mandataires externes, pour autant que le coût des mandats ne soit pas plus élevé qu'une internalisation de poste. La construction d'autres centrales pourrait provoquer le débat à moyen terme.

M. Christophe Günter, PLR, informe qu'en dépit d'avoir accepté ce crédit en commission, il le refusera en plénum. En effet, après la présentation en commission, les partis peuvent obtenir des renseignements complémentaires. Il précise que son groupe est favorable à la production électrique indigène, mais s'interroge tout de même sur la présentation de ce crédit, vu que celui voté en décembre dernier n'a pas encore été utilisé. S'agissant du présent objet, il prévoit l'acquisition de batteries pour Fr. 600'000.- pour gérer la consommation interne de l'écoquartier. Ceci est, selon M. Günter, louable pour autant que les propriétaires s'y engagent. Dans le cas présent, la Ville engage des moyens financiers pour construire une centrale dont les seuls bénéficiaires sont les habitants de l'écoquartier. En ce qui concerne les batteries, elles sont généralement au lithium, dont l'enjeu économique est plus qu'alléchant même si son extraction nécessite une grande quantité d'eau et génère de nombreux problèmes comme la pollution des sols et le pillage des réserves d'eau. De plus, une récente étude révèle que la production de batteries engendre 150 à 200 kg de CO_2 par kWh de capacité. Le recours à des batteries lui semble ne pas correspondre à la tendance des Services industriels d'utiliser leur réseau. Par ailleurs, le message ne présente pas de chapitre lié au plan climat. Le groupe PLR s'étonne de ces changements qui ne correspondent pas aux valeurs prônées jusqu'à ce jour par la Ville, comme le respect de l'environnement et l'autonomie électrique écologique. Pour ces raisons, il refuse l'entrée en matière sur ce crédit.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, intervenant pour les crédits des points 7 à 9, informe que son groupe les soutiendra. Supprimer la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2050 implique des alternatives durables. Pour atteindre cet objectif plus rapidement, Mme Schindelholz estime nécessaire de diminuer la consommation. A son sens, le remplacement des énergies fossiles ou la compensation de l'empreinte carbone s'avèrent insuffisants pour réduire de manière conséquente les émissions de CO_2. Son groupe interviendra prochainement pour inciter un meilleur développement du volet lié à la réduction de la consommation.

M. Maël Bourquard, PS, s'interroge également sur les batteries et sur les raisons d'une autoconsommation dans le quartier uniquement. Selon ses renseignements, les puissances fournies par les centrales de ce secteur seront très importantes et l'énergie ne pourra pas être injectée dans le réseau en cas de production importante. Elle devra donc être écrêtée, ce qui semble aberrant, d'où le recours à des batteries pour le stockage. Cette solution peut être indiquée à l'échelle d'un quartier. Dans ce but, l'entreprise Ponzio préconise des batteries au titane, dont l'espérance de vie atteint 25 ans, comme les panneaux. De l'avis de M. Bourquard, le stockage de l'énergie doit être étudié, raison pour laquelle son groupe déposera un postulat en ce sens.

M. Michel Rottet, UDC, demande pourquoi le devis prévoit une précision de +/- 30 %, alors que les autres crédits stipulent +/- 10 %.

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle la politique de la Ville qui favorise les projets sans batterie et sans transformation du réseau électrique. Le réseau actuel ne supporte en effet pas les arrivées de puissances notamment l'été. Les installations photovoltaïques des Services industriels sont donc des grandes centrales construites sur les toitures industrielles pour une autoconsommation importante en journée, lors de la production, la plupart présentant d'ailleurs des autoconsommations de l'ordre de 95 à 98 %. Comme le réseau ne peut pas absorber des pics de production, durant les vacances notamment, l'énergie produite est écrêtée car elle provoquerait une surchauffe sur le réseau. Une réflexion devra effectivement intervenir sur le stockage de cette énergie produite et sur les différentes sources d'énergie renouvelable, en plus du solaire vu qu'il produit insuffisamment en hiver. Mme Macchi-Berdat compte donc sur le soutien du Conseil de Ville lorsque l'Exécutif présentera des projets éoliens, géothermiques ou de chauffages à distance, l'avenir dépendant de la diversification des énergies renouvelables. De plus, les centrales photovoltaïques actuellement en fonction ne suffiront pas pour répondre aux défis de la stratégie énergétique et la Ville devra aussi se tourner vers des lieux d'habitation dont l'autoconsommation sans batterie est insuffisante. A titre

d'exemple, l'écoquartier passe d'une autoconsommation à 30 % sans batterie à 65 % avec batteries. Les Services industriels ont donc opté pour des solutions de haute technologie, avec des batteries en titane, utilisées dans les télécommunications et dans des applications militaires et ne présentant pas les inconvénients du lithium. Sans soutenir le recours à des batteries pour des particuliers, le Conseil communal réfléchit à en installer pour des quartiers entiers, où le transport de l'énergie est faible.

Répondant à M. Günter, Mme Macchi-Berdat rappelle que le crédit-cadre voté en décembre concernait de petites centrales et pour des réactions rapides, donc sans passage devant le Conseil de Ville. A la question de M. Rottet, elle explique que ce projet est le premier pour un quartier en autoconsommation, d'où une certaine incertitude. En dernier lieu, elle se rallie à la position du groupe Alternative de gauche concernant la réduction de la consommation.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 25 voix contre 12.

M. Christophe Günter, PLR, favorable aux installations photovoltaïques, refuse toutefois l'installation des batteries et propose de les supprimer du crédit, réduisant ainsi son montant à Fr. 1'250'000.-.

DECISION : la proposition de M. Christophe Günter de réduire le crédit à Fr. 1'250'000.- est refusée par 23 voix contre 13.

DECISION : le crédit de Fr. 1'850'000.- HT pour la réalisation des centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de l'écoquartier « Résidence du Parc de la Sorne » est accepté par 28 voix contre 10.

8. CRÉDIT DES SID DE FR. 1'600'000.- HT POUR LA RÉALISATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE PAR « CONTRACTING ÉNERGÉTIQUE » POUR LES QUATRE PREMIERS BÂTIMENTS DE L'ÉCOQUARTIER « RÉSIDENCE DU PARC DE LA SORNE »

Mme Murielle Macchi-Berdat est d'avis que l'écoquartier prouvera que la société à 2000 watts est possible, avec un confort accru. La Ville s'engage dans une première phase, avec quatre bâtiments, qui pourrait déboucher sur une seconde étape, concernant cinq bâtiments, selon le même principe. Ce crédit permettra de réaliser des systèmes de chauffage au moyen d'une combinaison pompes à chaleur et panneaux solaires thermiques. Ce deuxième contracting permettra d'accumuler de la connaissance et de l'expérience dans les systèmes de chauffage en prévision éventuelle du développement du chauffage à distance à Delémont. Dans ce projet, l'autofinancement est garanti sur la durée de vie des installations et le financement est ouvert au processus de prêt citoyen. Pour cet objet également, le processus de construction de l'installation sera fait par des mandats à tiers, permettant d'assurer des tâches prioritaires liées au projet. A l'avenir, des solutions devront être trouvées pour garantir le service de maintenance de l'ensemble du parc de productions renouvelables. Ainsi, si l'internalisation est plus profitable, le Conseil communal sollicitera une création de poste. A noter que les charges représentées par ces nouvelles ressources sont déjà intégrées dans les recettes générées par la vente d'énergie, assurant l'autofinancement de l'éventuel poste.

Mme Macchi-Berdat relève que si la Ville est très compétente pour la production d'énergie renouvelable, elle doit encore s'améliorer en ce qui concerne le chauffage. L'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie énergétique 2050 implique une solution pour remplacer les énergies fossiles dans ce domaine. En effet, 40 % des chauffages installés à Delémont fonctionnent au mazout.

M. Michel Rottet, UDC, soulignant les nombreux appartements disponibles dans le secteur de la Gare et de Morépont, met en évidence la difficulté des promoteurs de louer ou vendre leurs biens, vu que la population n'augmente pas. A son sens, les appartements de la résidence s'ajouteront à la bulle immobilière, raison pour laquelle il souhaite savoir, au cas où le taux de vacance se révélait beaucoup plus élevé que prévu, qui paierait les charges et le crédit sur 20 ans, vu que les Services industriels sont les seuls maîtres d'ouvrage de l'installation de chauffage.

M. Christophe Günter, PLR, met en exergue le concept novateur combinant plusieurs sources d'énergies pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050. En revanche, il s'étonne que la Ville prenne en charge l'installation de chauffage d'un projet privé, ce qu'il comprendrait pour un chauffage à distance, par exemple. Aussi, il se demande si n'importe quel citoyen pourra solliciter la Ville pour financer son installation de chauffage, contre paiement d'un abonnement. Par ailleurs, les Services industriels n'ont pas choisi l'installation, dont l'implantation ne sera pas forcément réalisée par des entreprises locales. De plus, vu la multitude de logements vacants sur le marché, ces futurs appartements ne seront peut-être pas tous loués, ce qui péjorera le financement du chauffage. Aussi, le groupe PLR est favorable à des projets globaux où la Ville peut développer ses prestations et non à des projets privés, sans plus-value pour les compétences des services. Il refusera l'entrée en matière.

M. Jude Schindelholz, PS, favorable à ce projet, soutient l'investissement par la Ville, dont l'implication garantira le développement des compétences et des expériences des Services industriels. A terme, ils bénéficieront des connaissances nécessaires pour le développement du chauffage à distance. Le prêt citoyen assure aux Delémontains de placer leur épargne dans des projets conformes au plan climat.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, soutenant ce projet, s'interroge sur la situation financière du promoteur. En cas d'insolvabilité, quelles garanties existent et qu'adviendra-t-il des installations ?

Mme Murielle Macchi-Berdat relève l'enjeu de l'écoquartier, le premier "quartier à 2000 watts", d'où l'importance pour les Services industriels d'y être associés. Tant le promoteur, qui a déjà travaillé avec d'autres distributeurs en mains publiques, que la Ville ont trouvé un intérêt à collaborer. La prudence est de mise lors d'un contracting énergétique et les scénarii négatifs ont fait l'objet d'un examen approfondi offrant des garanties à la Ville. S'agissant du taux de vacance, Mme Macchi-Berdat indique que les logements des quatre premiers bâtiments ont presque tous trouvé preneur. Pour ce secteur, plusieurs alternatives de chauffage ont été étudiées. Le promoteur a toutefois souhaité un développement en deux phases, selon les besoins. Pour ce crédit également, les bureaux Ponzio Engineering et Gruyère Energie SA ont validé le projet. Mme Macchi-Berdat répète la volonté du Conseil communal d'acquérir des compétences, étant donné que renoncer au gaz et au mazout implique le recours à diverses autres énergies. Si la Ville peut compter sur un appui externe pour ce projet, elle entend disposer ultérieurement des compétences à l'interne en prévision du développement futur d'autres sources de chauffage.

M. Christophe Günter, PLR, souhaite savoir si la Municipalité s'engagera de la même manière pour les changements de chauffages privés. D'autre part, comme le projet prévoit l'installation de quatre chauffages simultanément, une centrale n'est-elle pas possible ?

Mme Murielle Macchi-Berdat confirme l'étude de cette variante, qui s'est révélée techniquement inadaptée. Quant au contracting pour les privés, il a déjà fait l'objet d'une réflexion. La Ville est ouverte à cette option qui doit être affinée. De l'avis de la conseillère, la transition énergétique doit s'accélérer, impliquant éventuellement des subventions pour des changements de chauffage plus conséquents.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre 9.

DECISION : le crédit des SID de Fr. 1'600'000.- HT pour la réalisation des installations de chauffage par « Contracting énergétique » pour les quatre premiers bâtiments de l'écoquartier « Résidence du Parc de la Sorne » est accepté par 32 voix contre 7.

9. CRÉDIT-CADRE 2021-2025 DES SID DE FR. 500'000.- HT POUR ÉQUIPER 100 PLACES DE PARC EN MILIEU LOCATIF AVEC DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

Mme Murielle Macchi-Berdat, soulignant l'augmentation des ventes de voitures électriques et hybrides, indique que la Suisse a pour objectif d'accroître la part de ce genre de véhicules à 15 % à l'horizon 2022. A ce jour, le manque de solutions de recharge freine leur essor, pour les locataires notamment. De ce fait, le Conseil communal propose d'étoffer la palette de ses prestations par le produit Charg'immo, solution de recharge clé en main pour les parkings d'immeubles. La Ville met à la disposition des locataires une borne de recharge et une quantité d'énergie annuelle contre location. Cette offre permet d'équiper un parking sans investissement ni démarches administratives, et assure la consommation d'énergie renouvelable pour la recharge des véhicules. De l'avis de Mme Macchi-Berdat, la promotion de la mobilité électrique doit se faire au détriment des moteurs diesel ou essence par le recours à des énergies renouvelables et non avec du nucléaire, pour assurer un bilan écologique positif. La Ville se chargerait ainsi de toutes les étapes de l'installation, de l'exploitation, de l'entretien et du financement, tout en gérant les décomptes d'énergie et la facturation aux utilisateurs, avec possibilité d'achat ou de location. Dans les deux cas, le service fonctionne sur la base d'un abonnement mensuel, garantissant l'accès à une borne de recharge, avec un forfait d'énergie selon les besoins. Le concept tient compte d'une consommation importante à certains moments de la journée. Des copropriétaires de PPE ont déjà sollicité ce type d'installation alors que la location sera plutôt choisie par les locataires d'appartements. Dans leur réflexion, les Services industriels ont intégré tous les cas de figure. Le préfinancement par les Services industriels s'élève à quelque Fr. 5'000.- par place, selon la puissance de la borne de recharge. Le crédit permettra de financer une centaine de places pour ces cinq prochaines années en fonction de la demande. A ce jour, une vingtaine de citoyens ont manifesté leur intérêt pour ce produit autofinancé, avant même s'il ne soit disponible sur le marché.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, indique avoir lui aussi accepté des crédits en commission mais il a changé d'avis sur la base de renseignements fournis ultérieurement par un professionnel. S'agissant du présent objet, M. Frein informe que son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. Marc Ribeaud, PS, estime que ce crédit concrétisera un premier pas vers une révolution dans le domaine du transport privé. Passer du moteur thermique au moteur électrique permet de multiplier le rendement énergétique par quatre. De plus, les véhicules de dimension et de poids raisonnables consomment 1.5 à 2 litres d'essence par 100 km. Par ailleurs, cette transition suppose la collaboration et l'adaptation des constructeurs automobiles, des garagistes, des infrastructures et des utilisateurs. En ce sens, il invite à accompagner ce projet d'une campagne d'information continue, impliquant également les garagistes et autres professionnels. Le but est de fournir à la population les moyens de s'adapter et de continuer à utiliser la voiture en tant qu'outil tout en préservant le climat et l'environnement.

M. Christophe Günter, PLR, est d'avis qu'à l'heure actuelle, nul ne peut affirmer que la voiture électrique sera le moyen de locomotion de l'avenir, qui pose également la question de la production d'électricité en suffisance. Parmi les citoyens intéressés à l'acquisition d'un véhicule électrique, tous ne disposent pas d'un lieu de recharge à domicile et bénéficiant de la puissance de raccordement adéquate. Favorable à la solution proposée, le groupe PLR soutiendra le crédit.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise le but premier de la Ville, consistant à promouvoir les transports publics et la mobilité douce, et non la voiture électrique à tout prix, d'où la volonté de la Ville, pour cette utilisation, de recourir à une solution électrique rechargeable avec des énergies renouvelables. En matière de mobilité électrique, les objectifs sont ambitieux mais les résultats les dépassent vu les subventionnements.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relève l'absence d'un plan climat dans le message et s'étonne du coût par borne alors que les prix du marché se situent entre Fr. 1'200.- et Fr. 1'500.-. D'autre part, l'acquisition de 100 pièces devrait permettre d'obtenir des rabais. A quoi cette plus-value servira-t-elle ?

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que le plan climat ne figure pas dans le message étant donné que la Conception directrice et le Plan directeur de l'énergie sont largement plus étoffés. Si nécessaire, le plan climat sera dorénavant présenté dans les messages. Le partenariat avec Sacen se poursuit pour bénéficier de prix vraiment attractifs. En outre, la solution de Charg'immo est complexe étant donné que les bornes des immeubles engendrent des coûts liés à la mise en réseau, notamment. Le prix d'une borne est lui calculé pour assurer une rentabilité, aussi si l'utilisation est inférieure à 100 %. Les prix demeurent toutefois compétitifs en regard de la concurrence. De plus, les locataires intéressés ne veulent pas avoir à gérer les problèmes techniques et administratifs et semblent favorables dans un premier temps à la location d'une borne plutôt qu'à l'achat.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, s'étonne du taux d'amortissement de 10 % alors que la durée d'amortissement est de 20 ans, ce qui apparaît également dans le crédit précédent.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que cette remarque a également émané des commissions et elle invite à considérer le taux d'amortissement comptable de 10 %.

DECISION : le crédit-cadre 2021-2025 des SID de Fr. 500'000.- HT pour équiper 100 places de parc en milieu locatif avec des bornes de recharge électriques est accepté par 28 voix contre 7.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/21 - "MAISON DE L'ENFANCE : DES PRÉCISIONS SVP. !", PCSI, MME SOPHIE CHEVREY-SCHALLER

Mme Sophie Chevrey-Schaller, PCSI, met en évidence les coûts de cette infrastructure, Fr. 400'000.-, à charge de la Ville, après répartition des charges Canton/commune, ce qui l'interpelle et qui a incité le Conseil communal à mandater une entreprise externe s'agissant de la gestion de la Maison de l'Enfance. Mme Chevrey-Schaller regrette le manque de transparence du Conseil communal qui n'a communiqué à aucune commission ni au Conseil de Ville à ce sujet. Aussi, elle souhaite connaître les conclusions du rapport et savoir quand il sera remis aux instances précitées. Elle souhaite également savoir comment le Conseil communal entend restructurer la crèche pour assurer sa pérennité financière, en maintenant ses prestations. De l'avis de l'auteure, Delémont doit offrir à sa population une structure d'accueil correspondant à la société actuelle. Dans ce cadre, deux postulats acceptés en mars 2018 demandaient une étude sur une ouverture plus large pendant les vacances scolaires. Un test devait être mené durant trois ans, avec une fermeture de deux semaines seulement en été. Une évaluation devait être réalisée pour déterminer si cette mesure répond à un souhait des parents. Malheureusement, l'annonce tardive pour 2019 n'a permis de tirer aucun bilan de cette expérience, qui n'a pas été renouvelée l'année suivante et ne le sera pas non plus en 2021. La structure devrait s'adapter aux souhaits des parents qui ne peuvent ou ne veulent pas prendre trois semaines de vacances en été. Mme Chevrey-Schaller déplore le non-respect de la volonté du Législatif et demande des explications sur l'abandon ou le report de ce test. A son sens, les dates de fermeture de la crèche ne devraient pas être imposées aux parents. La Suisse accuse un retard en matière d'accueil de la petite enfance, qui devrait contribuer aujourd'hui à mieux concilier vies professionnelle et familiale. Mme Chevrey-Schaller espère que Delémont prendra d'autres initiatives en faveur des familles.

Mme Esther Gelso confirme que le test d'ouverture supplémentaire est reporté et non annulé. Elle explique que la pandémie a eu un fort impact sur de nombreux parents touchés par les circonstances du coronavirus, influençant la fréquentation de la Maison de l'Enfance. La gestion du personnel, avec des quarantaines répétées, la protection des personnes dans ce contexte particulier et le faible taux de fréquentation lors de la première ouverture ont incité le Conseil communal à ne pas mener le test. Mme Gelso relève les nombreuses communications aux parents en cette période de covid, même si l'explication de ce report, qui n'a pas été donnée, sera fournie ultérieurement. A ce jour, une seule famille a pris contact avec la crèche pour connaître les raisons de ce report et l'éventuelle alternative proposée.

Par ailleurs, Mme Gelso confirme le mandat externe visant l'analyse financière de la Maison de l'Enfance dont les conclusions ont été présentées en décembre dernier, avec diverses recommandations et pistes. Le Conseil communal entendait informer le personnel sur les mesures décidées et attendre la nomination de la nouvelle direction, pour lui laisser une certaine marge de manœuvre dans leur application. Conjointement avec Porrentruy, la Ville a de plus adressé un dossier au Canton contenant les demandes légitimes des deux institutions. Ses réponses sont attendues pour l'été 2021. En particulier, le rapport n'est pas favorable à la semaine d'ouverture supplémentaire vu les frais occasionnés (Fr. 50'000.-), frais de repas non inclus, et l'absence de recettes supplémentaires. A noter encore que les enfants qui fréquenteraient la crèche durant cette semaine supplémentaire devraient être retirés lors d'une autre semaine, ce qui résulte d'une obligation légale. Le rapport pose du reste la question de l'ouverture durant toutes les autres vacances, au vu des taux de fréquentation ces cinq dernières années. Par ailleurs, le mémento jurassien régissant le fonctionnement des institutions d'accueil prévoit qu'elles ferment durant quatre semaines par année. Il appartient au Conseil communal de reprendre ce sujet. Mme Gelso indique que le rapport sera transmis à la CGVC et présenté à la Commission des affaires sociales. Elle insiste sur le fait que la restructuration fonctionnelle de la crèche ne péjorera pas la qualité de la prise en charge des enfants. Au contraire, les mesures visent à l'optimiser et la rationnaliser. Finalement, Mme Gelso informe que la Ville ne proposera pas d'ouverture supplémentaire pour l'été 2021.

Mme Sophie Chevrey-Schaller, PCSI, est satisfaite.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.05/20 - "FAVORISER LA CONSTRUCTION EN BOIS", PS, M. MAËL BOURQUARD

M. Ernest Borruat relève les projets, réalisés et futurs, dans le cadre desquels le Conseil communal a opté pour l'alternative du bois dans les constructions, notamment l'extension du Collège ou le bâtiment scolaire des Arquebusiers. Pour ce projet en particulier, le Conseil communal envisage même le recours au bois local. Lors du remplacement d'une installation de production de chaleur, la variante pellets est toujours envisagée et souvent retenue, comme c'est le cas pour plusieurs bâtiments communaux. M. Borruat rappelle le standard *Bâtiments 2019* retenu par la Ville, lequel vise la construction durable et l'utilisation d'énergie renouvelable pour la chaleur telle que le bois, par exemple. De plus, la Ville est affiliée à l'Association suisse pour des quartiers durables et dans ce cadre, l'étude de variantes de construction en bois deviendra dans tous les cas la règle pour atteindre d'autres labels, comme Minergie Eco. Delémont se rallie aux mesures préconisées par le Canton, notamment celle recommandant l'utilisation du bois dans la construction, parallèlement à celle de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics. Finalement, le Conseil communal souhaite l'intégration, dans le règlement communal sur les constructions, d'une directive rendant obligatoire l'utilisation du bois dans les bâtiments communaux, autant que faire se peut. Le Conseil de Ville en sera saisi prochainement.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.06/20 - "UN PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE POUR DELÉMONT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

M. Claude Schluchter informe que la mise sur pied d'un plan de mobilité scolaire concerne un millier d'enfants et nécessite un mandat externe réalisé par des spécialistes. Le département a entrepris des démarches auprès de spécialistes de la mobilité et auprès de l'ATE. Dans l'offre en question, le Conseil communal a retenu les éléments suivants : réalisation d'un diagnostic du fonctionnement actuel sur les sites delémontains avec enquête auprès des élèves, établissement d'un bilan de l'accessibilité actuelle de chaque site, identification des dysfonctionnements actuels et mesures d'amélioration de la sécurité et d'encouragement à d'autres alternatives de déplacement que la voiture. Dans un premier temps, le Conseil communal s'attèle aux écoles du Gros-Seuc et du Château et souhaite inclure la future école des Arquebusiers. Il présentera prochainement au Conseil de Ville une demande de crédit afin de réaliser la motion, englobant le coût de l'étude et de différentes mesures. Par ailleurs, un plan de mobilité pour les enseignants primaires devrait prochainement être lancé, découlant de la problématique de la mise à disposition des places de stationnement pour les enseignants et l'Administration. Il fera également l'objet d'une demande de crédit.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.07/20 - "DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS : IL EST TEMPS DE SÉVIR !", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Ernest Borruat rapporte le souci du Conseil communal d'informer et de prévenir, la communication au sujet des déchets semblant parfois insuffisante. Des mesures devraient améliorer cette situation. En revanche, la répression apparaît comme l'ultime démarche. Aussi, le Conseil communal a la volonté de mettre en place des solutions techniques visant à réduire les incivilités, dont le dépôt sauvage. Il prévoit l'installation de caméras aux écopoints et autres lieux de collecte de déchets, ce qui permettra d'identifier les auteurs d'infractions. Toutefois, cette mesure risque d'augmenter les dépôts sauvages dans des espaces moins surveillés. A son sens, la répression n'est pas de nature à supprimer de tels gestes. M. Borruat indique que la Police a infligé en 2020 114 amendes d'ordre de Fr. 75.- (total Fr. 5'870.-) suite à des dépôts sauvages parallèlement aux coûts d'identification (quelque 470 heures de visionnement de vidéos et d'identification des fautifs). Ainsi, la répression engendre des coûts élevés, d'où la priorité donnée à la prévention. En résumé, le Conseil communal entend être plus actif en matière d'information et par l'organisation du Clean up Day. Il organisera durant le dernier trimestre 2021 trois autres actions de sensibilisation.

M. Michel Friche, PLR, remercie l'Exécutif pour ses démarches contre les dépôts sauvages, qui nuisent aux actions d'embellissement de la Ville, bien qu'ils surviennent également en forêt. Dans de telles situations, qui est responsable de la surveillance des lieux ? De l'avis de M. Friche, le problème est non seulement récurrent mais il s'aggrave. Le terme "sévir" du titre de la motion induit différentes mesures, même si la prévention ne suffit parfois pas. Il relève avec satisfaction le nombre d'amendes infligées, tout en mettant en exergue la délation, à laquelle la population renonce parfois, en raison d'une lassitude face aux dépôts sauvages. De plus, il semble que les citoyens n'obtiennent pas de la Police les réponses satisfaisantes à leurs réclamations. M. Friche souligne que certaines rues sont souvent concernées par cette problématique (rue des Bats, rue du Jura) et que leurs auteurs, connus des habitants, ne sont pas dénoncés. Il invite à être vigilant sur ce sujet.

M. Ernest Borruat indique que l'application smartphone *MEMO déchets* permet de voir quand a lieu un ramassage et offre la possibilité de photographier un déchet sauvage, dont le Service UETP est informé avec les coordonnées exactes du lieu, pour prise en charge. Sans être de la délation, cette solution permet d'informer la Voirie. Le Conseil communal soumettra prochainement au Législatif un crédit de Fr. 500'000.- pour lutter contre les incivilités et augmenter le nombre de caméras fixes ou mobiles, dans certains secteurs de la ville.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/20 - "A QUAND UN PASSAGE PIÉTONNIER ?", UDC, M. MICHEL ROTTET

M. Michel Rottet, UDC, est satisfait.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/20 - "GAFAM : QUELLE DÉPENDANCE DE LA VILLE DE DELÉMONT ?", PS, M. MAËL BOURQUARD

M. Maël Bourquard, PS, est satisfait.

16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/20 - "UNE ENTRÉE À LA PISCINE AU JUSTE PRIX", PDC-JDC, MME CAMILLE BORRUAT

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/20 - "EGALITÉ SALARIALE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ, POUR UNE PROCÉDURE EXEMPLAIRE", PS, M. LAURENT CREVOISIER

18. RÉPONSE À LA MOTION 5.11/20 - "POUR DES PRODUITS D'HYGIÈNE MENSTRUELLE GRATUITS", PS, MME GAËLLE FROSSARD

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/20 - "TRAFIC DE DROGUE ET CRIME ORGANISÉ : QUELLE EST LA RÉALITÉ À DELÉMONT ?", PLR, M. MICHEL FRICHE

Points reportés.

20. RESOLUTION INTERPARTIS 1.01/21 - " POUR LE MAINTIEN DES CARTES JOURNALIÈRES CFF !", M. LAURENT CREVOISIER

Mme Florine Jardin, présidente, invite l'auteur à développer cette résolution, qui a obtenu le soutien des 39 membres présents.

M. Laurent Crevoisier, PS, remercie le Conseil de Ville pour son soutien, en précisant que Delémont et Porrentruy sont les deux seuls points de vente de cartes journalières dans le Jura. Quelque 6'000 cartes y sont vendues chaque année, contre 1.5 million en Suisse. Les CFF cesseront cette offre à fin 2023, sans information sur l'offre de remplacement. M. Crevoisier regrette cette suppression, estimant que le recours aux transports publics est une solution au réchauffement climatique. Plusieurs villes et cantons ont déjà manifesté leur désapprobation, alors que le Parlement jurassien se prononcera prochainement.

M. Ernest Borruat remercie également le Conseil de Ville pour son appui à la démarche du Conseil communal. Il rapporte le souhait des CFF de retirer aux communes la gestion des cartes journalières, non seulement pour des raisons financières mais également pour reprendre le contrôle de l'offre et de la demande et avoir la connaissance du public, dans le but d'offrir une prestation mieux ciblée et individualisée. La Ville dispose de 13 abonnements mais n'en possède que huit, vu qu'elle gère les cinq abonnements de l'ATE Jura.

M. Laurent Crevoisier, PS, vu les informations de M. Borruat, estime d'autant plus important de soutenir toutes les démarches visant à maintenir le système actuel.

DECISION : la résolution interpartis 1.01/21 - "Pour le maintien des cartes journalières CFF !", M. Laurent Crevoisier, est acceptée par 38 voix, sans avis contraire.

21. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés

- **résolution interpartis 1.01/21 -** "Pour le maintien des cartes journalières CFF !", M. Laurent Crevoisier
- **question écrite 2.02/21 -** "Mise en œuvre du Plan d'aménagement local : où en est-on ?", PS, M. Jude Schindelholz
- **postulat 4.01/21 -** "Vers plus d'auto-suffisance énergétique : stocker l'électricité sous la forme d'hydrogène vert ?", PS, M. Maël Bourquard
- **motion 5.01/21 -** "Un geste pour la planète : emprunter plutôt qu'acheter", PCSI, Mme Sophie Chevrey-Schaller
- **motion 5.02/21 -** "Créer une Artothèque à Delémont", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz

La séance est levée à 23 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :	La vice-chancelière :
Florine Jardin	Nadia Maggay

Delémont, le 12 avril 2021